



les partenaires clés aient en main la même information. Les ambassades de la région s'en servent, s'il y a lieu, dans toutes leurs activités de sensibilisation.

Nous poursuivrons nos efforts afin que nos agents des affaires publiques et nos délégués commerciaux entretiennent des relations professionnelles plus étroites pour mieux faire connaître les initiatives du Canada en matière de commerce.

PRÉOCCUPATIONS DES PETITES ÉCONOMIES

Recommandation 15

« Que le Canada accorde aux économies de petite taille des Amériques des ressources financières et techniques accrues pour les aider à se doter des capacités dont ils ont besoin pour négocier l'accord sur la ZLEA, s'y adapter et en bénéficier. Il faudrait leur fournir une assistance technique pour l'élaboration de programmes de formation professionnelle et d'alphabétisation, ainsi que de stratégies et de programmes nationaux d'adaptation au libre-échange. »

Le gouvernement appuie les trois recommandations (recommandations 15 à 17) qui, dans le contexte des négociations de la ZLEA, intéressent les petites économies. Les recommandations en question s'alignent sur les positions prises il y a un an par la délégation canadienne au Groupe consultatif sur les économies de petite taille.

Le gouvernement convient que le Canada devrait continuer à apporter une assistance technique en matière de commerce et une aide en création de capacités afin de permettre aux petites économies des Amériques de cueillir, elles aussi, les fruits de la future Zone de libre-échange des Amériques. Le soutien canadien relève d'un programme plus vaste de mesures concertées de commerce et de développement avec le concours d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux. Il s'agirait entre autres de prévoir une assistance technique pour un meilleur équilibre du programme de politique du commerce, ce qui comprend la promotion d'une gouvernance efficace. Le Canada maintiendra une présence active au sein du Groupe consultatif sur les économies de petite taille de la ZLEA, lequel est un des mécanismes permettant d'atteindre le niveau de coordination et de soutien approprié pour faciliter la satisfaction de tels besoins.

Recommandation 16

« Que le gouvernement fédéral appuie l'inclusion dans l'accord sur la ZLEA de mesures spéciales en vue d'accorder aux pays en développement qui participent à la ZLEA des délais de mise en œuvre souples. »

